

Sommaire

A la une

www.enviroplast.org1

Actualité

Le point sur les subventions attribuées sous forme de matériels.....2

Lumière sur

Campagne sur les métiers de l'industrie.....3

Autoplast et Destination Plasturgie.....5

La vie du réseau.....6

www.enviroplast.org

Si vous avez égaré vos codes d'accès ou si vous cherchez des conseils dans l'utilisation du site :

Fédération de la Plasturgie
Eric Gravier
Tél. 01.44.01.16.09
eric.gravier@fed-plasturgie.fr

A LA UNE

www.enviroplast.org

Un accès au site mis à la disposition des lycées de la plasturgie

www.enviroplast.org est le **site internet dédié à la veille hygiène-sécurité-environnement (HSE)** (réglementation, normalisation, guides méthodologiques), **spécifique aux activités de la plasturgie**.

La réglementation et la normalisation relatives aux activités de la plasturgie sont aussi diverses que complexes. Il est bien souvent difficile, non seulement de trouver ce que l'on cherche, mais également de se tenir informé et d'assurer une veille. L'objectif de www.enviroplast.org est d'informer et d'expliquer.

Depuis juillet 2005, **les lycées de la plasturgie ont accès pour un an** à ce site, bénéficiant ainsi d'un outil qu'utilisent déjà les industriels. Il s'agit de l'une des actions réalisée par la Fédération de la plasturgie dans le cadre de sa **convention de coopération** avec le Ministère en charge de l'Education Nationale.

Les **codes d'accès** ont été adressés aux lycées courant 2005 avec un document de présentation du site.

Cette information permet ainsi aux enseignants de plasturgie de bénéficier des dernières informations en matière réglementaire et méthodologique pour **actualiser leurs connaissances** et **préparer un cours sur un thème précis** (ex : la réglementation des composites, du secteur automobile, l'éco-conception, les risques liés aux additifs et plastifiants, les émissions de solvants, les économies d'énergie ...).

Sur www.enviroplast.org, les enseignants se voient proposer :

- Un recensement de l'ensemble des textes HSE, en vigueur ou en projet, concernant les activités plasturgistes, qui est en permanence mis à jour.

Afin de faciliter leur compréhension, **les textes sont analysés, accompagnés de guides de lecture et d'analyses spécifiques issues de la profession** (retours d'expérience, études complémentaires...).

- Une veille en continue sur des domaines précis et choisis par chaque utilisateur. L'information est transmise automatiquement par e-mail.

Le point sur les subventions attribuées sous forme de matériels

Suite aux modifications successives de la législation sur la taxe d'apprentissage, le Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement, via la Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DGEFP), a publié une **circulaire** en date du **30 janvier 2006**. Cette circulaire a pour objet d'interpréter les nouveaux textes, notamment sur le sujet des **subventions attribuées sous forme de matériels** (appelées «dons en nature»).

Qui peut recevoir des subventions en nature ?

La possibilité de subventions attribuées sous forme de matériels est maintenue au profit des :

- établissements de l'enseignement public ou des écoles privées légalement ouvertes et dispensant des premières formations technologiques et professionnelles ;
- CFA et des sections d'apprentissage.

La notion de « matériels » ?

Le bien donné doit être issu des comptes de l'entreprise :

- soit au titre de stocks et en-cours ;
- soit au titre des immobilisations corporelles.

Il peut être soit acquis à titre onéreux soit produit par l'entreprise.

La notion d'intérêt pédagogique incontestable

Cette notion est obligatoire : le matériel doit présenter un intérêt pédagogique incontestable en relation directe avec le caractère de la formation délivrée. Le chef d'établissement délivre un certificat indiquant la spécialité des sections auxquelles sera affecté le matériel livré ainsi que le diplôme préparé par les élèves des dites sections.

Quelle valeur retenir ?

- pour un matériel relevant des *stocks et en-cours*, on retient la valeur d'inventaire ou la valeur actuelle. Cette valeur peut-être inférieure à la valeur d'entrée dans la mesure où elle a fait l'objet d'une provision pour dépréciation des stocks.
- pour un matériel relevant des *immobilisations corporelles*, on retient la valeur comptable résiduelle.

Quels sont les documents obligatoires à fournir ?

L'entreprise adresse au chef d'établissement :

- les pièces et extraits de documents comptables justifiant de la valeur des matériels livrés ;
- les coordonnées de son organisme collecteur.

Pour consulter la circulaire

DGEFP n°2006-04 du
30 janvier 2006 relative à la
taxe d'apprentissage et à ses
modalités d'acquittement,
rendez-vous sur :

www.travail.gouv.fr
rubrique 'Formation
Professionnelle'

www.laplasturgie.fr

Sur le site de la Fédération de la Plasturgie, retrouvez des informations sur la taxe d'apprentissage, mais aussi sur les actions réalisées dans le cadre de la convention de coopération avec le Ministère en charge de l'Education Nationale

Le chef d'établissement adresse à l'entreprise :

- un reçu daté du jour de la livraison des matériels qui indique la valeur comptable dûment justifiée par l'entreprise
- un certificat « d'intérêt pédagogique » avec indication des sections auxquelles sera affecté le matériel ainsi que le diplôme préparé par les élèves des dites sections.

L'entreprise transmet à son organisme collecteur :

- copie des pièces et extraits de documents comptables justifiant de la valeur des matériels livrés
- le reçu émis par le chef d'établissement indiquant la valeur comptable dûment justifié par l'entreprise
- le certificat «d'intérêt pédagogique» émis par le chef d'établissement

Quel est le rôle de l'organisme collecteur ?

L'organisme collecteur de l'entreprise *procède à la vérification des pièces transmises*. Le cas échéant, il informe l'entreprise des anomalies constatées qui remettraient en cause tout ou partie le caractère exonératoire de la subvention sous forme de matériels.

Quelles sont les dates à respecter ?

La subvention attribuée sous forme de matériels, doit être effectuée avant le 1^{er} mars de l'année n+1 pour constituer une exonération de la taxe d'apprentissage sur les salaires n.

LUMIERE SUR

Campagne sur les métiers de l'industrie

Des supports pour vos élèves

Particulièrement axée sur les innovations et les métiers d'avenir, la campagne de valorisation des métiers de l'industrie permet aux jeunes de découvrir les métiers de la plasturgie, mais aussi d'appréhender l'entreprise. Elle s'adresse aux 13-23 ans. N'hésitez pas à **faire connaître à vos élèves la série de clips métiers plasturgie et le jeu-concours**.

La campagne a été réalisée à l'initiative du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et des Fédérations Industrielles avec le soutien du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

La série « C'est moi qui l'ai fait »

La série est un excellent support pour mieux faire connaître les métiers de la plasturgie à des élèves au travers de parcours de formation et de parcours professionnels réussis. Elle montre également la réalité de l'entreprise, ses défis et contraintes...



La campagne en chiffres

au 15 février 2006

123.976

visiteurs uniques sur
www.industrie-jeunes.fr

2273 enseignants

inscrits à l'extranet

164 classes participent
déjà au jeu-concours

21,5 millions

de + de 15 ans touchés
par la série sur M6



Il s'agit de témoignages télévisés courts (1 mn chacun) d'hommes et de femmes ayant entre 22 et 35 ans. Forts d'une expérience professionnelle riche, ils expliquent leur métier au quotidien, leurs responsabilités, le travail d'équipe.

Les clips métiers plasturgie

Virginie, Règleur sur presse à injecter

Formation Bac pro

Virginie fabrique des pièces plastiques pour l'automobile. Elle a eu un vrai coup de foudre pour cet univers de machines. Son défi au quotidien: le zéro défaut, même sur des pièces que le client final ne verra pas !

Thèmes : Machines, qualité, satisfaction du client.

Frédérique, Ingénieur matériaux

Formation Ingénieur

Frédérique conçoit les matières plastiques pour les jouets. Elle travaille avec les équipes techniques, la production, le marketing pour créer de nouvelles matières (couleurs, textures...) en respectant un cahier des charges pointu.

Thèmes : Recherche, défi, réglementation, innovation.

Carole, Assistante planification

Formation Bac

Carole organise la fabrication des emballages alimentaires pour des chocolats, du foie gras... Le planning change tout le temps en fonction des commandes urgentes des clients. Le défi : être dans les temps.

Thèmes : Evolution professionnelle, découverte, travail en flux tendu, coordination, organisation.

Jean-Marc, Designer industriel

Formation Bac+5

Jean-Marc imagine et conçoit les masques et tubas de demain. Faire du design industriel, c'est concilier l'esthétique avec les contraintes techniques et économiques liées à la production industrielle.

Thèmes : Développement, création, respect des contraintes, innovation.

Le jeu-concours "Mon aventure commence"

Pour rappel, jusqu'en avril 2006, faites jouer votre classe ! Des voyages dans le monde de l'industrie sont en jeu. Ses différentes aventures font entrer activement les élèves dans la découverte des métiers, de l'entreprise, de la démarche de projet, du travail d'équipe...

Pour inscrire votre classe, c'est très simple. Il vous suffit de cliquer dans l'extranet 'enseignants' de www.industrie-jeunes.fr et de suivre les indications.

Diffusion de la série

Sur M6 jusqu'au 9 avril 2006,
du lundi au vendredi vers 18 h,
le samedi vers 10 h 20 et le
dimanche vers 20 h 05

Sur www.industrie-jeunes.fr

Possibilité de commander le
CD-Rom ou la VHS dans
l'extranet 'enseignants' de
www.industrie-jeunes.fr



www.destination-plasturgie.com

Les aventures 'plasturgie' du jeu-concours

Préparer la fabrication d'une luge monogliss par rotomoulage

Application du cahier des charges
Respecter l'environnement
Recherche prestataire a pour le moule du moule
Achat des matières premières / Paramétrer la production

Fabriquer une pédale de frein de camion

Réaliser une étude préalable
Passer à l'étape du moulage de la future pédale
Assurer la logistique des matériaux
Organiser des tests / tester la résistance

Pour en savoir plus, rendez-vous dans l'extranet '**Enseignants**' de www.industrie-jeunes.fr ou contacter la Fédération de la Plasturgie: Astrid Kamenski - Tél. 01.44.01.16.26 - a.kamenski@fed-plasturgie.fr

Autoplast et Destination Plasturgie

Des outils pour les lycées de la plasturgie

La Fédération de la Plasturgie se mobilise en partenariat avec le Ministère en charge de l'Education Nationale dans le cadre de la **convention de coopération** pour assurer la **mise à disposition** d'Autoplast et de Destination Plasturgie pour des **manifestations sur les métiers et les formations**. L'objectif est de favoriser l'orientation et le recrutement d'élèves vers la plasturgie.

Rappelons que Destination Plasturgie est l'atelier mobile de démonstration et de formation à la plasturgie et qu'Autoplast - 307 CC GPA est un véhicule qui a été transformé pour intégrer le maximum de pièces en plastique.

Destination Plasturgie, bilan 2005

En 2005, la Fédération de la Plasturgie a ainsi financé dans le cadre du **partenariat** la mise à disposition de Destination Plasturgie pour **20 opérations** d'information et de promotion sur les métiers et formations de la plasturgie.

La Fédération de la Plasturgie a également participé à la '**Tournée des plages**' au cours de laquelle le camion a parcouru en 15 étapes la côte ouest, de la Normandie au Pays Basque pour aller à la rencontre des jeunes et du grand public.

La 'Tournée des plages' sera renouvelée en **2006** et s'enrichira d'une 'Tournée des cimes'. Destination Plasturgie parcourra ainsi la côte ouest et les Alpes. Pour connaître les dates et lieux de passage, rendez-vous très bientôt sur www.destination-plasturgie.com

Autoplast, bilan 2005

En 2005, Autoplast a été présenté dans **7 manifestations** dans le cadre du partenariat.



Une **brochure** de présentation du véhicule a également été créée pour apporter plus d'information aux jeunes visiteurs sur la plasturgie automobile, ainsi que les métiers et les formations à la plasturgie. *Document à télécharger sur www.laplasturgie.fr rubrique 'Spécial Jeunes'*

Pour effectuer une demande de mise à disposition

Pour effectuer auprès de la Fédération de la Plasturgie une demande de mise à disposition gratuite d'Autoplast ou de Destination Plasturgie pour une manifestation sur les métiers et les formations, contacter Aruna Fernandez (E-mail rh@fed-plasturgie.fr - Tél. 01.44.01.16.19) qui vous répondra selon les disponibilités et le cadre de votre demande.

LA VIE DU RESEAU

Cette rubrique est la vôtre. N'hésitez pas à nous communiquer vos informations afin que nous puissions les insérer dans les prochains numéros.

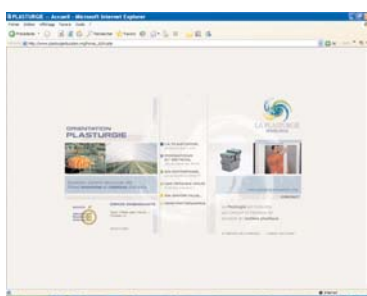
**Tous les mois, découvrez un nouveau
'Quoi de neuf dans le plastique?'
sur www.plasturgieducation.org**
(rubrique 'La Plasturgie, qu'est ce que c'est')

Pour plus d'information

Fédération de la Plasturgie
Département emploi formation
Astrid Kamenski
Tél. 01.44.01.16.26
E-mail : a.kamenski@fed-plasturgie.fr

www.plasturgieducation.org

N'hésitez pas à nous contacter,
votre avis nous intéresse!



Ce mois-ci

Idées reçues et préjugés :
Les gaines de câbles électriques ne résistent pas au feu (*Source : Perspectives Plastiques, lettre d'information publiée par PlasticsEurope France*)

Bulletin réalisé dans le cadre de la convention de coopération entre le Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche et la Fédération de la Plasturgie